



Assistance et coercition

Programme national de recherche

**Mandat de recherche pour le PNR 76 :
Recherches sur l'assistance et la coercition
dans l'adoption et le placement en famille
d'accueil**



FONDS NATIONAL SUISSE
SCHWEIZERISCHER NATIONALFONDS
FONDO NAZIONALE SVIZZERO
SWISS NATIONAL SCIENCE FOUNDATION

Sommaire

Résumé.....	3
1. Le point de la situation	3
1.1 Toile de fond du PNR 76	3
1.2 Les lacunes de la recherche	4
2. Mandat de recherche	4
2.1 Objectif	4
2.2 Exigences de fond	5
3. Procédure de dépôt.....	6

Fonds national suisse de la recherche scientifique

Wildhainweg 3

Case postale 8232

CH-3001 Berne

Tél. : +41 (0)31 308 22 22

Courriel : pnr76@snf.ch

www.pnr76.ch

www.fns.ch

© Juillet 2019, Fonds national suisse de la recherche scientifique, Berne

Résumé

Pas moins de 27 projets de recherche couvrant ensemble un vaste spectre de sujets sont en cours à l'enseigne du PNR 76. Cependant, les champs thématiques « Retraits d'enfants et adoptions en situation de coercition » et « Placement en famille d'accueil » restent jusqu'ici insuffisamment traités¹. Des mandats de recherche correspondants seront attribués en deux étapes :

1. Il s'agira d'abord d'effectuer des **recherches systématiques** sur l'assistance et la coercition dans le cadre de l'adoption et du placement en famille d'accueil, lesquelles auront pour but de réunir des connaissances sur l'état actuel de la recherche, sur les lacunes en la matière et sur la situation en termes de ressources.
2. Dans un deuxième temps, il est prévu de mener des **études approfondies** fondées sur cet état des lieux de la recherche.

Les explications ci-dessous portent exclusivement sur la première étape, autrement dit sur les recherches systématiques sur l'assistance et la coercition dans le cadre de l'adoption et du placement en famille d'accueil. Au terme de l'évaluation des résultats, le comité de direction décidera de la marche à suivre.

1. Le point de la situation

1.1 Toile de fond du PNR 76

Afin d'étudier les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux – y compris d'initiative privée – dans un contexte élargi, le Conseil fédéral a confié au Fonds national suisse (FNS) en date du 22 février 2017 le soin de mener à bien le Programme national de recherche « Assistance et coercition – passé, présent et avenir ». Le PNR 76 se penche sur les aspects juridiques et sociaux de l'assistance et de la coercition en Suisse à la fois dans une perspective historique et en étendant le champ d'investigation au présent et à l'avenir. Concrètement, il poursuit les objectifs suivants :

1. Analyser les caractéristiques, les mécanismes et les effets de la politique et de la pratique suisses en matière d'assistance sous toutes leurs formes, dans le champ de tension entre continuité et évolution.
2. Identifier les causes possibles des pratiques d'assistance portant atteinte à l'intégrité des personnes visées ou permettant de la protéger, au croisement entre ordre social et droits individuels.
3. Étudier les conséquences des pratiques d'assistance sur les personnes concernées et sur leur situation économique et sociale.

¹ Deux projets conduits dans le cadre du PNR 76 s'intéressent à ces thématiques : [« Rôle des acteurs privés et des pouvoirs publics dans le placement d'enfants en famille d'accueil »](#) et [« Réfugiés mineurs non accompagnés dans le système de prise en charge institutionnelle »](#).

Le programme, qui a fait l'objet d'une mise au concours le 4 avril 2017, compte au total 27 projets de recherche. Les travaux de 22 d'entre eux ont débuté durant l'été 2018, tandis que cinq autres projets issus de la deuxième mise au concours ont démarré à l'été 2019.

Tant dans la première que dans la deuxième mise au concours, les chercheuses et chercheurs ont été invités à soumettre des propositions de projets relatifs aux retraits d'enfants, aux adoptions et aux placements en famille d'accueil, au point de friction entre assistance et coercition. Cependant, ces champs thématiques sont encore insuffisamment couverts par les projets approuvés jusqu'ici.

1.2 Les lacunes de la recherche

L'adoption, l'une des formes les plus radicales de placement extrafamilial impliquant une transformation durable des liens de parenté légaux, est étroitement liée au domaine des mesures de coercition à des fins d'assistance. Jusqu'à dans les années 1970, la limite entre adoption consentie et adoption forcée était souvent flottante. Les autorités utilisaient fréquemment l'adoption comme moyen d'éducation à l'égard de parents dont le mode de vie était stigmatisé, en particulier envers les mères célibataires. Le consentement à l'adoption était souvent arraché sous la menace de mesures plus dures encore, notamment l'internement. La perspective de l'enfant ne pesait souvent pas lourd dans la décision. À l'exception des adoptions forcées d'enfants yéniches dans le cadre de l'« Œuvre des enfants de la grand-route », l'adoption dans une perspective historique et sociale n'a pas ou pratiquement pas été étudiée.

La recherche portant sur le placement en famille d'accueil reste elle aussi lacunaire, et la vue d'ensemble est rendue difficile tant par l'éparpillement des ressources et des données, que par la diversité régionale des formes de placement. Les études offrant un véritable tour d'horizon du sujet sont rares et s'appuient la plupart du temps sur des sources secondaires. On ne sait pas grand-chose des structures du placement en famille d'accueil, dont l'organisation a résulté dès 1907 de l'interaction d'acteurs étatiques et non étatiques. Les travaux existants explorent avec insistance la question sensible de la surveillance exercée par les autorités. Outre la fragmentation géographique et politique des compétences, les conflits de responsabilités entre les services (locaux) de tutelle et l'assistance publique ont longtemps entravé la mise en œuvre efficace de cette surveillance. On connaît aussi assez mal les évolutions et les contextes politiques ayant finalement mené, dans les années 1970, à la réorganisation du droit relatif au placement d'enfants en famille d'accueil².

Afin de faire la lumière sur l'état de la recherche et sur les données disponibles dans ce domaine, le comité de direction du PNR 76 a donc décidé de mettre au concours un mandat de recherche systématique sur l'assistance et la coercition dans le cadre de l'adoption et du placement en famille d'accueil.

2. Mandat de recherche

2.1 Objectif

L'objectif est d'obtenir une vue d'ensemble actualisée des connaissances empiriques relatives à l'adoption et au placement en famille d'accueil actuellement disponibles pour la Suisse (rapport

² Lengwiler, Martin ; Hauss, Gisela ; Gabriel, Thomas ; Praz, Anne-Françoise ; Germann, Urs (2013). Bestandesaufnahme bestehende Forschungsprojekte in Sachen Verding- und Heimkinder. Rapport à l'intention de l'Office fédéral de la justice (OFJ), p. 27, 29, 39 (en allemand seulement).

de littérature). Ce travail de recherche systématique et contextualisée dans toutes les régions linguistiques de Suisse vise à :

- présenter l'état actuel de la recherche et en faire une analyse destinée à étayer les connaissances en la matière ;
- décrire la situation en matière de sources et de données disponibles ;
- documenter les lacunes de la recherche (en particulier les périodes et les contenus non couverts).

Quelques entretiens exploratoires avec des acteurs centraux de l'adoption et du placement en famille d'accueil en Suisse seront en outre menés et analysés. Ces entretiens doivent permettre d'approfondir certaines questions et d'ébaucher une vue d'ensemble des défis actuels auxquels la protection de l'enfance fait face au chapitre de l'adoption et du placement extrafamilial, au point de friction entre assistance et coercition. Le choix des problématiques à approfondir au moyen de ces entretiens sera arrêté en accord avec le mandant, sur la base des résultats de l'analyse de la littérature scientifique.

Ce travail de recherche débouchera sur un rapport dans lequel la littérature pertinente sera structurée et analysée au prisme des problématiques significatives pour le PNR 76. Ce rapport doit également inclure des recommandations argumentées relatives aux études approfondies à mener ultérieurement. Les références détaillées aux sources littéraires et aux documents d'archives feront l'objet d'une annexe ; dans sa version PDF, cet inventaire des ressources sera autant que possible assorti de liens. L'intérêt porte ici principalement sur la littérature socio-scientifique ou apparentée issue de la recherche fondamentale, de la recherche appliquée, de la recherche de l'administration publique fédérale, mais aussi de petites études spécifiques à une institution. Le cas échéant, celles-ci seront utilisées à des fins d'extrapolation.

Le processus de recherche doit être conçu de manière ouverte et inclure des échanges avec le mandant. Le comité de direction du PNR 76 est le détenteur de tous droits d'édition.

2.2 Exigences de fond

L'environnement social, économique et juridique sera pris en compte dans l'analyse systématique et contextualisée de l'état de la recherche. Celle-ci présentera en outre les références internationales pertinentes. La période visée va de 1945 à nos jours.

L'analyse de la littérature doit être guidée par les questions de recherche³ du PNR 76, tout en identifiant les lacunes de la recherche et le potentiel d'acquisition de connaissances.

Le rapport doit fournir des informations sur l'état actuel des connaissances dans les domaines suivants :

1. Traitement du champ de tension entre assistance et coercition au chapitre de l'adoption et du placement extrafamilial à l'enseigne de la protection de l'enfance et évolution dans le temps (notamment des éléments de contrainte informels dans le cadre des interventions des autorités)
2. Acteurs centraux de l'adoption et du placement en famille d'accueil

³ Voir les deux mises au concours relatives au PNR 76.

3. Constantes et transformation de l'adoption et du placement en famille d'accueil au cours du temps, en particulier sous l'angle des interactions économiques et des césures historiques (comme les entrées en vigueur du CC de 1912, 1978, 2013, 2018)
4. Rapport entre adoptions en Suisse et adoptions internationales et évolution. La liberté d'action juridique et les problèmes de contrôle au sein du système d'adoption international revêtent à cet égard un intérêt particulier.

Lorsque les sources analysées fournissent des informations sur les sujets suivants, les résultats doivent également figurer dans le rapport.

- L'adoption et le placement en famille d'accueil en tant qu'instruments de politique sociale et familiale, dans les perspectives sociale, éducative, de santé et de genre
- Les défis d'aujourd'hui dans le domaine de l'adoption et du placement en famille d'accueil
- La décision, l'exécution et la surveillance des mesures dans le domaine de l'adoption et du placement en famille d'accueil
- Le contexte relatif aux droits, aux procédures et aux voies de recours

3. Procédure de dépôt

Veillez noter qu'il ne s'agit pas ici d'une mise au concours pour un projet de recherche libre, mais de la mise au concours d'un mandat de recherche portant sur le PNR 76. Le PNR 76 se réserve le droit de publier les résultats en premier.

Conditions liées aux personnes

Tout.e chercheur/euse au bénéfice d'une expérience du domaine de recherche concerné peut déposer une offre.

Exigences relatives aux offres

Les offres, d'une longueur maximale de cinq pages, doivent au moins inclure les informations suivantes :

1. Bref exposé de la situation
2. Description détaillée des objectifs
3. Démarche : méthodes, calendrier, ressources probablement prises en compte
4. Produits finaux
5. Moyens requis et budget détaillé

Des informations relatives aux personnes collaborant au projet doivent en outre figurer dans une annexe : CV succincts, qualifications et lien avec le sujet, attributions dans le cadre du projet.

Langue

Les offres peuvent être rédigées en français, en anglais ou en allemand.

Budget

Le budget ne doit pas dépasser 35 000 francs, TVA incluse.

Dépôt des offres

Les offres doivent être envoyées à l'adresse pnr76@snf.ch. Veuillez ne pas utiliser mySNF à cet effet. Il ne s'agit pas d'un travail de recherche libre, mais d'un mandat dans le cadre du PNR 76.

Calendrier

Mise au concours	20 août 2019
Délai de dépôt des offres	1 ^{er} octobre 2019
Convention de mandat et début du projet	Novembre ou décembre 2019
Délai de remise des résultats	20 mai 2020

Renseignements

Pour toute question, veuillez vous adresser à la manager du projet :

D^{re} Stephanie Schönholzer, pnr76@snf.ch, tél. + 41 (0)31 308 23 63

www.pnr76.ch